Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 22 juin 2017

Absentes et excusées : Colette BOCAGE et Christine DASSONVILLE

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur Gauthier DUDANT est absent en début de séance. Le Président entame la séance par une minute de silence en hommage à Monsieur Daniel BONNET, ancien Conseiller Communal et ancien Président du Centre de Lecture Publique.

1. Subsides aux sociétés

- a) Octroi d'un subside à l'Amicale des Pompiers montant 248 euros subside annuel 2017;
- b) Octroi d'un subside au Comité des Usagers du Centre de Lecture Publique montant 620 euros subside annuel 2017 ;
- c) Octroi d'un subside aux Bourleux du français montant 125 euros subside annuel 2017;
- d) Octroi d'un subside au Royal cercle Horticole Antoing montant 250 euros subside annuel 2017.

Par 10 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve ces octrois de subside.

Agent traitant: Carine DUDANT

Politique responsable: Bernard BAUWENS

2. Règlement communal

Règlement communal relatif au Mérite Sportif Antoinien - modification

Par 10 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil communal décide de modifier le règlement du mérite sportif antoinien, en prévoyant l'attribution d'un second prix d'encouragement d'un montant de 125 €.

<u>Agent traitant</u>: Vanessa FARVACQUE <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

3. Circulation

Règlement complémentaire sur le roulage – création d'un emplacement pour personnes handicapées - rue de Fontenoy à Antoing, du côté et le long du n°70.

Par 10 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve ce règlement de roulage.

Agent traitant: Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Infractions urbanistiques

Entrée en vigueur du COdt - Désignation d'un agent compétent pour rechercher et constater les infractions urbanistiques

Monsieur DUDANT entre en séance.

Depuis le 29/04/2010, Enguerrand LEKOEUCHE est désigné par le Gouverneur de Province pour constater les infractions urbanistiques sur notre territoire.

Depuis le 1^{er} juin 2017, date d'entrée en vigueur du COdt, la désignation de ces agents n'est plus compétence du Gouverneur mais bien du Conseil communal.

Comme il convient de pérenniser cette fonction au sein de l'administration, le Conseil Communal, par 11 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), décide :

- de désigner Enguerrand LEKOEUCHE afin qu'il puisse poursuivre sa mission comme agent compétent pour rechercher et constater les infractions urbanistiques
- de transmettre cette décision au Procureur du Roi

<u>Agent traitant</u>: Caroline DELBAUVE <u>Politique responsable</u>: Claudy BILLOUEZ

5. Intercommunales

a) Intercommunale IDETA – Assemblée générale du 28 juin 2017

ORDRE DU JOUR

- 1. Démission/Désignation d'administrateur
- 2. Rapport de gestion 2016
- 3. Comptes 2016 et affectation des résultats
- 4. Rapport du Commissaire-Réviseur
- 5. Décharge au Commissaire-Réviseur
- 6. Décharge aux Administrateurs
- 7. Rapport annuel du Comité de Rémunération de l'Intercommunale IDETA SCRL
- 8. Divers

Par 11 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve les points inscrits à l'ordre du jour de cette intercommunale.

b) Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale du 28 juin 2017

ORDRE DU JOUR

- 1. Affiliations/Administrateurs;
- 2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/216- Rapport de gestion du Conseil d'administration rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes ;
- 3. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
- 4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration ;
- 5. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2016 ;
- 6. In House: modification de fiche(s) de tarification.

Par 11 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve les points inscrits à l'ordre du jour de cette intercommunale.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable: Bernard BAUWENS

6. Finances communales

Modification budgétaire extraordinaire 01/2017 – révision à la demande de la Tutelle

A la demande de la tutelle la modification budgétaire extraordinaire doit être revue.

Le montant des prélèvements en dépenses passe de 252.986, 00 euros à 457.395 euros et le boni global passe de 2.434.542,48 euros à 2.230.133,48 euros.

Par 11 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve la modification budgétaire extraordinaire n° 01/2017.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable: Bernard BAUWENS

7. Fabriques d'Eglises

Comptes 2016 des Fabriques d'Eglises d'Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Maubray et Péronnes

1) Antoing

Recettes ordinaires:

Article 1 – Loyers de maisons – suivant pièces = 6.817,20 € - crédit budget 2016 = 7.092,00 €.

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 57,80 € - crédit budget 2016 = 340,00 €. Taux d'intérêts bas.

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 216,93 € - crédit budget 2016 = 452,00 €. Moins de pratiquants car église sans chauffage en 2016.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 1595,41 € - crédit budget 2016 = 2075,00 €.

Article 18c – Droits de chasse – suivant pièces = 67,50 € - crédit budget 2016 = 70,00 €.

Montant total des recettes = 83.498,31 € - crédit budget 2016 = 77.421,78 €.

Dépenses ordinaires :

Article 2 – Vin – suivant pièces = 190.80 € - crédit budget 2016 = 120.00 €.

Article 3 – Cire, encens et chandelles – suivant pièces = 312,46 € - crédit budget 2016 = 180,00 €.

Article 6b – Eau – suivant pièces = 251,26 € - crédit budget 2016 = 213,00 €

Article 9 – Blanchissage et raccommodage du linge – suivant pièces = 271,32 € - crédit budget 2016 = 235,00 €.

Article 10 − Nettoyage de l'église (produits) − suivant pièces = $24,85 \in$ - crédit budget $2016 = 24,00 \in$.

Dépenses arrêtés par l'Evêque = 3.662,11 € -crédit budget 2016 = 7.329,96 €. Diminutions des articles 5 et 6a suite à la non-fréquentation de l'église due au problème de la chaudière. Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 17 – Traitement brut du sacristain – suivant pièces = 6.307,56 € - crédit budget 2016 = 6.213,00 €.

Article 47 – Contributions – suivant pièces = 769,50 € - crédit budget 2016 = 765,00 €.

Article 50g – Médecine du travail – suivant pièces = 321,00 € - crédit budget 2016 = 269,50 €.

Dépenses extraordinaires :

Article 56 – Grosses réparations, construction de l'église – suivant pièces = 28.293,92 € - crédit budget 2016 = 28.293,67 €.

MAIS les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 71.233,32 € - crédit budget 2016 = 77.421,78 €.

Excédent = 12.264,99 €.

2) Bruyelle

Recettes ordinaires:

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 881,83 € - crédit budget 2016 = 2.600,00 €. Revenus des placements de plus en plus faibles.

Article 10 – Intérêts à la Caisse d'Epargne – suivant pièces = 8,33 € - crédit budget 2016 = 30,00 €. Taux d'intérêts de plus en plus faibles. Rien reçu pour le 3ème et 4ème trimestre.

Article 11 – Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs – suivant pièces = 0,00 € - crédit budget 2016 = 2,00 €. Plus d'intérêts sur le compte courant.

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 86,43 € - crédit budget 2016 = 300,00 €. Il manque un versement de 19,85 € pour la collecte du 19/11/2016. Il sera repris dans le compte 2017.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 551,65 € - crédit budget 2016 = 600,00 €

Les recettes totales sont inférieures au budget.

Montant total des recettes = 52.132,70 € - Montant budget 2016 = 53.202,36 €

<u>Dépenses ordinaires</u>:

Article 1 – Pain d'autel – suivant pièces = 60,13 € - crédit budget 2016 = 50,00 €

Article 3 – Cire, encens et chandelles – suivant pièces = 400,08 € - crédit budget 2016 = 200,00 €

Article 6A – Combustible chauffage – suivant pièces = 949,00 € - crédit budget 2016 = 945,00 €

Article 13 – Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires – suivant pièces = 54,00 € - crédit budget 2016 = 45,00 €

Article 15 – Achat de livres liturgiques – suivant pièces = 469,36 € - crédit budget 2016 = 330,00 €. Abonnement « Prions en église » 2017 payé en décembre.

Dépenses arrêtés par l'Evêque = 3.593,67 €

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 35b – Entretien et réparation de l'extincteur – suivant pièces = 299,08 € - crédit budget 2016 = 202,00 €. Recharge obligatoire de l'extincteur non prévue (suite à la visite d'entretien).

Article 35c – Entretien et réparation de l'éclairage de secours – suivant pièces = 382,63 € - crédit budget 2016 = 346,00 €. Vérification de l'éclairage de secours plus chère que prévue (remplacement de la batterie et de la lampe).

Article 50I – Frais bancaires – suivant pièces = 171,80 € - crédit budget 2016 = 126,27 €. Frais bancaires en constante augmentation.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Les dépenses totales du chapitre II sont dépassées.

Montant total des dépenses = 64.334,05 € - Montant budget 2016 = 53.202,36 € Déficit = 12.201,35 €.

3) Calonne

<u>Recettes ordinaires</u>:

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 4.842,56 € - crédit budget 2016 = 9.000,00 €. Revenus des placements de plus en plus faibles.

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 113,50 € - crédit budget 2016 = 250,00 €.

Article 16 – Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 60,00 € - crédit budget 2016 = 64,00 €.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 279,01 € (ONSS travailleur sur salaire, pécule vacances et prime de fin d'année) - crédit budget 2016 = 960,00 €.

Les recettes ordinaires sont inférieures au budget.

Recettes extraordinaires:

Article 23 – Remboursement de capitaux – suivant pièces = 160.000,00 € - crédit budget 2016 = 0,00 €.

Les recettes extraordinaires sont supérieures au budget.

Les recettes totales sont supérieures au budget.

Montant total des recettes = 178.435,20 € - Montant budget 2016 = 22.674,05 €.

<u>Dépenses ordinaires</u>:

Article 1 – Pain d'autel – suivant pièces = 29,35 € et non 0,00 € - crédit budget 2016 = 15,00 €.

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 353,12 € et non 373,86 € - crédit budget 2016 = 373,86 €.

Article 6a – Combustible de chauffage – suivant pièces = 1.260,00 € et non 1.247,50 € - crédit budget 2016 = 1.000,00 €.

Article 9 – Blanchissage et raccommodage du linge – suivant pièces = 88,77 € - crédit budget 2016 = 60,00 €.

Article 15 – Achat de livres liturgiques – suivant pièces = 201,15 € et non 230,50 € - crédit budget 2016 = 250,00 €. Les 29,35 € (hosties) repris à cet article ont été transférés à l'article 1 des dépenses.

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 17 – Traitement <u>brut</u> du sacristain – sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 1.690,24 € et non 1.680.55 € - crédit budget 2016 = 1.661,16 €

Article 19 – Traitement <u>brut</u> de l'organiste – sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 2.187,52 € et non 2.175,00 € - crédit budget 2016 = 2.149,92 €.

Article 26 – Traitement <u>brut</u> de la nettoyeuse – sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 1.911,63 € et non 1.893,28 € - crédit budget 2016 = 1.871,16 €.

Article 27 – Entretien et réparation de l'église – suivant pièces = $1.107,59 \in$ - crédit budget $2016 = 0,00 \in$.

Article 40 – Abonnement à « Eglise de Tournai » – suivant pièces = 244,00 € - crédit budget 2016 = 242,00 €.

Article 43 – Acquit des anniversaires, messes et serv. Religieux fondés – suivant pièces = 350,00 € - crédit budget 2016 = 285,00 €.

Article 50a – Charges sociales (secrétariat social) – suivant pièces = 4.930,40 € - crédit budget 2016 = 4.279,33 €.

Article 50c – Avantages sociaux bruts (pécule vacances + primes de fin d'année) - suivant pièces = 593,86 € et non 323,94 € - crédit budget 2016 = 765,67 €.

Article 50h – Sabam – suivant pièces = 33,60 € - crédit budget 2016 = 33,00 €.

Article 50j – Frais divers (reprobel) – suivant pièces = 22,00 € - crédit budget 2016 = 21,50 €.

Article 50k – Frais divers (Religiosoft) – suivant pièces = 345,00 € - crédit budget 2016 = 0,00 €.

Article 50m – Frais divers (Semu – droit reproduction) – suivant pièces = 84,16 € - crédit budget 2016 = 0,00 €.

Article 50n – Frais divers (Eglise ouverte) – suivant pièces = 175,00 € - crédit budget 2016 = 0,00 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II sont dépassées.

<u>Dépenses extraordinaires</u>:

Article 53 – Placement de capitaux – suivant pièces = 160.000,00 € - crédit budget 2016 = 0.00 €.

Les dépenses extraordinaires du chapitre II sont dépassées.

Les dépenses totales du chapitre II sont dépassées.

Montant total des dépenses = 181.701,01 et non 181.398,77 € - Montant budget 2016 = 22.674,05 €

Déficit = 3.265,81 € et non 2.963,57 €.

4) Fontenoy

Recettes:

Article 1 – Loyers des terres – suivant pièces = 2.848,17 et non 2.846,87 € - crédit budget 2016 = 2.848,17 €.

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 58,67 € - crédit budget 2016 = 160,00 €.

Article 17 – Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte – suivant pièces = 9.682,24 et non 9.682,20 € - crédit budget 2016 = 9.682,24 €.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 420,59 € - crédit budget 2016 = 505,00 €.

Montant total des recettes = 15.658,48 € et non 15.657,14 € - Montant budget 2016 = 15.035,20 €.

Dépenses :

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 611,29 € - crédit budget 2016 = 1.280,00 €. Forte diminution de consommation. Vu la non-pose d'un décompteur concernant l'éclairage extérieur (16 halogènes), il a été demandé sa coupure en février 2016. Le décompteur a été installé un an plus tard.

Article 6b – Eau – suivant pièces = 124,23 € - crédit budget 2016 = 110,00 €.

MAIS les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 19 – Traitement **brut** de l'organiste sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 2.890,38 € et non 3.133.63 € - crédit budget 2016 = 3.260,00 €.

Article 24 – Traitement **brut** du bedeau sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 1.181,10 € et non 1.280,50 € - crédit budget 2016 = 1.170,00 €.

Article 37 – Frais de déplacement du vicaire – Manque la déclaration de créance du vicaire.

Article 40 – Abonnement à « Eglise de Tournai » – suivant pièces = 244,00 € - crédit budget 2016 = 242,00 €.

Article 41 – Remises allouées au trésorier – suivant pièces = 180,00 € et non 179,54 € - crédit budget 2016 = 180,00 €.

Article 45 – Papier, plumes, encres, registres de la fabrique, etc... – suivant pièces = 108,00 € - crédit budget 2016 = 75,00 €. Achat d'un tampon encreur pour remplacer les mandats.

Article 46 – Frais de correspondance, port de lettres, etc... – suivant pièces = 44,40 € - crédit budget 2016 = 35,00 €.

Article 50c – Avantages sociaux bruts - suivant pièces = 717,72 € et non 375,07 €- crédit budget 2016 = 505,00 €.

Article 50d – Assurance responsabilité civile - suivant pièces = 90,88 € - crédit budget 2016 = 90,00 €.

Article 50g – Médecine du travail - suivant pièces = 150,00 - crédit budget 2016 = 0,00 €. Pas reçu la facture. Signalé trop tard par le secrétariat social pour introduire une MB.

Article 50h – Sabam - suivant pièces = 33,60 € - crédit budget 2016 = 33,00 €.

Article 50k – Frais bancaires – suivant pièces = 289,28 € et non 246,70 € - crédit budget 2016 = 180,00 €. Frais bancaires en constante augmentation.

MAIS les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 13.860,04 € et non 13.817,00 €

Excédent = 1.798,44 € et non 1.840,14 €

5) Maubray

Recettes ordinaires:

Les recettes ordinaires dépassent le budget.

Les recettes extraordinaires dépassent le budget.

Les recettes totales sont supérieures au budget.

Montant total des recettes = 19.026,63 € - Montant budget 2016 = 16.671,76 €.

Dépenses ordinaires :

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 45 – Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc... – suivant pièces = 43,72 € et non 55,39 € (erreur de calcul) - crédit budget 2016 = 51,00 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 14.626,60 et non 14.638,27 € - Montant budget 2016 = 16.671,76 €.

Excédent = 4.400,03 € et non 4.388,36 €.

6) Péronnes

Recettes ordinaires:

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 31,39 € - crédit budget 2016 = 50,00 €.

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 45,54 € - crédit budget 2016 = 140,00 €.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 953,82 € - crédit budget 2016 = 976,30 €.

Les recettes totales sont dépassées.

Montant total des recettes = 21.785,92 € - Montant budget 2016 = 18.488,07 €

Dépenses ordinaires :

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 468,20 € - crédit budget 2016 = 500,00 €. Le mandat de mai 2016 est erroné.

Article 6a – Combustible chauffage – suivant pièces = 2.302,96 € - crédit budget 2016 = 3.000,00 €. Les mandats de janvier, février et mars 2016 sont erronés.

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 27 – Entretien et réparation de l'église – suivant pièces = 0,00 € - crédit budget 2016 = 1000,00 €. Les travaux n'ont pas été réalisés ; ils le seront lors de l'exercice suivant.

Article 32 – Entretien et réparation de l'orgue – suivant pièces = 0,00 € - crédit budget 2016 = 150,00 €. L'entretien sera fait lors de l'exercice suivant.

Article 43 – Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés – suivant pièces = 59,00 € - crédit budget 2016 = 42,00 €.

Article 50c – Avantages sociaux bruts - suivant pièces = 1003,40 € et non 1040,96 € - crédit budget 2016 = 1071,61 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 15.634,47 € - Montant budget 2016 = 18.488,07 € Excédent = 6.151,45 €.

Par 11 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve les comptes des fabriques d'église de Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Maubray et Péronnes.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

8. Environnement

Plans d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique (PASH) — Rapport d'incidences Environnementales (RIE) — projet de contenu

Suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon portant sur l'assainissement et la gestion publique de l'assainissement autonome le 1^{er} janvier 2017, la procédure de révision des PASH a été modifiée et nécessite désormais l'élaboration d'un rapport d'incidences environnementales (RIE).

Préalablement à la rédaction de ces RIE, il est obligatoire (art. D56§4 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement) de proposer un projet de contenu à la consultation du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD), des communes concernées et des personnes et instances jugées nécessaires.

Dans ce cadre, la SPGE propose un projet de contenu des RIE des projets de modification des PASH pour avis.

Par 11 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve le projet de contenu du rapport d'incidences environnementales pour la procédure de révision des Plans d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique.

<u>Agent traitant</u>: Frédéric VAN CAUTER <u>Politique responsable</u>: Claudy BILLOUEZ

9. Gestion des déchets

Plan Wallon des Déchets – ressources – avis du Conseil Communal (voir annexe).

Le Directeur Général présente les grandes lignes de l'avis proposé par le Collège Communal.

Par 11 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve cet avis.

<u>Agent traitant</u>: Enguerrand LEKOEUCHE <u>Politique responsable</u>: Claudy BILLOUEZ

10. Procès-verbal

Suite à un problème de transmission, ce point est reporté à la prochaine séance.

Agent traitant: Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

Néant

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 18 h 50.

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur Général, Le Président,

P. DETOURNAY B. BAUWENS